**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Communiqué PALM - Axes forts de transports publics urbains

## Projet de tramway Renens-Gare - Lausanne-Flon: la demande de concession est en consultation publique

**Un tramway et des lignes de trolleybus à haut niveau de service concrétiseront la volonté de doter l'agglomération Lausanne-Morges de transports publics efficaces et confortables. Les étapes se suivent conformément au calendrier : après le dépôt de l'avant-projet auprès de la Confédération en décembre 2009, le dépôt de la demande de concession d'infrastructure pour la première étape du tramway en mars 2010, est venu le temps de la consultation publique, du 18 mai au 17 juin 2010.**

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi fédérale sur les chemins de fer, la demande de concession a été déposée par le futur exploitant, en l'occurrence les Transports publics de la région lausannoise.

La consultation porte spécifiquement sur la demande de concession. Est par exemple concerné l'examen de l'opportunité de desservir l'axe Renens-Gare - Lausanne-Flon au moyen d'une ligne de tramway. Les aménagements routiers à réaliser pour construire cette ligne, ainsi que ses emprises seront soumis à enquête publique ultérieurement, à fin 2011, une fois que le projet définitif aura été élaboré. Ce n'est que dans le cadre de cette deuxième consultation que les oppositions se rapportant notamment à des emprises sur des propriétés privées pourront être traitées. Une fois le projet définitif approuvé, les demandes de crédit d'ouvrage suivront, avec pour objectif un début des travaux en 2014.

Rappelons que le réseau des axes forts de transports publics du projet d'agglomération Lausanne Morges (PALM) a pour but de compléter l'offre en transports publics dans les secteurs les plus denses de l'agglomération. Il desservira les sites stratégiques de développement planifiés dans le cadre du PALM qui ne sont pas déjà pleinement desservis par le m1, le m2 ou le réseau ferroviaire. Il s'intègrera au réseau de lignes de bus et trolleybus urbaines, remplaçant celles d'entre elles qui sont aujourd'hui déjà les plus chargées et en limite de capacité.

La demande de concession peut être consultée durant 30 jours, soit du 18 mai au 17

juin 2010 inclusivement aux adresses suivantes :

- Commune de Lausanne : Direction des travaux, Rue du Port-Franc 18, 2e étage

- Commune de Renens : Service technique, rue du Lac 14, 1020 Renens

- Commune de Prilly : Direction de l'urbanisme & constructions, rte de Corminjoz 24, 1008 Prilly.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 mai 2010

**RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, président de la délégation politique « Axes forts », 021 316 70 01 www.lausanne-morges.ch